

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2019

## SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 504

présenté par

Mme Ramassamy, M. Bony, M. Minot, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Leclerc, M. Masson, Mme Louwagie, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Bassire, M. Kamardine, M. Viala, M. Sermier, M. de Ganay, M. Lurton, M. Cordier, M. Cinieri, M. Brun, M. Straumann, M. Le Fur, M. Vialay et Mme Valentin

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:**

Un rapport étudiant la qualité de vie et la santé des élèves en études de médecine est remis au Parlement avant le 31 décembre 2019.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les études de santé sont difficiles et ont des effets très lourds sur la santé des étudiants. De nombreux étudiants souffrent de détresse psychologique et sont fragilisés par la pression permanente des concours. Il n'est plus possible d'imposer des réformes sans prendre en compte le bien être et la qualité de vie de ceux qui sont principalement touchés par celles ci. Ce mal être est global et il est nécessaire pour le Gouvernement de prendre la mesure de ses actes face à ce mouvement généralisé.

Cet amendement propose la remise, par le Gouvernement, d'un rapport évaluant la qualité de vie et la santé des étudiants en médecine afin de prendre des mesures adaptée à cette situation.